

14. AVR. 2006 14:50

AMBASSADE DU JAPON

N° 395 3



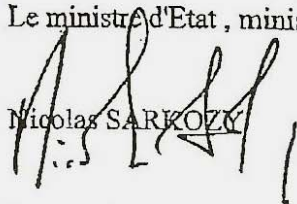
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROTOCOLE D'ACCORD

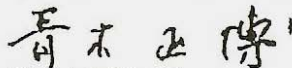
- 1 – La Société TOYAL renonce à acheter des terrains à Lacq et réalisera à ACCOUS les investissements prévus, dans la limite des terrains disponibles.
- 2 – L'Etat, TOTAL et les collectivités locales sont prêts à compenser financièrement le surcoût éventuel de l'implantation à ACCOUS des investissements initialement prévus à Lacq.
- 3 – L'Etat s'engage à fournir à la société TOYAL les autorisations nécessaires dans un délai de 6 mois à compter de la remise du dossier d'investissements.
- 4 – Le Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire s'engage en lien avec le président du conseil général à aménager l'organisation des services d'incendie et de secours pour assurer aux nouveaux investissements d'ACCOUS la sécurisation requise.
- 5 – Les signataires prennent acte de l'arrêt de la vente du terrain de LACQ par la société TOTAL.

à Paris, le 14 avril 2006

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire

  
Nicolas SARKOZY

Les représentants de la société TOYO Aluminium (TOYAL)



Masahiro AOKI, Directeur commercial

H. LELIEVRE, Président Europe

Le Député Jean LASSALLE

